

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 02 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf octobre, Nous, Paul TRESMONTAN, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : «en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi deux novembre deux mil quinze à vingt heures trente»

L'an deux mil quinze, le deux du mois de novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de monsieur Paul TRESMONTAN, Maire.

Etaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Magali POUPLARD, Pascal AULAS, Hélène CHÉNÉ, Didier PETIT, Laure BERTRAND, Cécile DESLANDES, Daniel ONILLON, Christine JOUET, Bernard JOLION, Edwige VERGER, , Mickaël ROBIN, Agnès GESLIN.

Absent : Florian GÂTARD,

Secrétaire : Laure BERTRAND

Florian GATARD avait donné pouvoir à Magali POUPLARD

ORDRE DU JOUR :

1. PAVE : Plan d' Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics : présentation par le bureau d'études Couleurs d'Anjou,
2. Approbation compte-rendu du 05 octobre 2015,
3. DIA : parcelles section AD N° 859 et 861 « impasse des Tonneliers »,
4. DIA : parcelles section AE N° 140-141 et 667 « rue du fourneau »,
5. Dossier monsieur et madame Lauriol : échange de parcelles, régularisation,
6. Déclassement parcelle du domaine public communal vers le domaine privé communal,
7. Fondation du patrimoine : restauration des cloches,
8. JOLION Bernard : désignation des commissions,
9. Commission numérique à la communauté de communes des Coteaux du Layon,
10. Z.A. Actiparc : rencontre avec monsieur le Directeur du Groupe Eram,
11. Z.A. la Promenade : avancement du projet d'implantation d'artisans
12. Maison des services dans les locaux de la poste,
13. Office du Tourisme : exposition sur le centenaire de la guerre 14-18,
14. Questions diverses.

PAVE : PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS
--

Présentation du PAVE par le cabinet Couleurs d'Anjou. Ce dossier peut être consulté au secrétariat de mairie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05 OCTOBRE 2015

Remarque de monsieur Mickaël Robin qui signale que dans les questions diverses avait été abordé le principe de mettre en concurrence aussi bien les artisans que les commerçants de la commune, demande à ce que soit rectifié le compte-rendu en ce sens.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AD N° 859 et 861 « 4 et 8 Impasse des Tonneliers ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain, Section AE N° 140-141 et 667 «rue du Fourneau » d'une superficie de 732 m². Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

OPERATION DE BORNAGE ET DE RECONNAISSANCE DE LIMITES DE PROPRIETE COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LAYON/Mr et Mme LAURIOL Pierre

monsieur le maire donne lecture du procès-verbal établi par la SCP Chauveau, concernant une régularisation d'échange de parcelles, et d'en fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et (ou) les points de limites communs entre :

- 1- La parcelle cadastrée AD 1132 issue de la parcelle AD 1108,
- 2- La parcelle cadastrée AD 1130 issue de la parcelle AD 1106
- 3- La parcelle cadastrée AD 1133

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire ou son premier adjoint à signer l'acte de régularisation chez maître Morteveille. L'échange se fera sans soulte, les frais d'acte notarié étant à la charge de la commune.

DECLASSEMENT PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL VERS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'au vu de l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers de notre commune il y a lieu de déclasser une partie de parcelle classée dans le domaine public communal afin de la reclasser dans le domaine privé de la commune, d'une superficie approximative de 28 m².

Cette surface de parcelle communale à vocation de construction provisoire est actuellement à usage de parking mais ne comporte aucun aménagement particulier.

Dès lors, il convient tout de même de la considérer comme faisant partie du domaine public communal, lequel est inaliénable et imprescriptible (article L. 3111-1 du CGCT).

Conformément à l'article L. 2141-1 du CGCT, un bien qui n'est plus affecté à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il a fait l'objet d'un acte de déclassement formel.

Sauf dispositions particulières, comme notamment en matière de voirie, qui peuvent exiger que le déclassement soit précédé d'une enquête publique, une simple délibération du conseil municipal suffit à faire sortir un bien du domaine public.

Dans la mesure où l'emprise concernée est située à la limite de parcelle, ce déclassement n'aura pas pour effet de déstructurer l'espace vert existant.

Deux places de stationnement seront créées en lieu et en place des deux supprimées par le déclassement de la parcelle sur la place de la Chapelle.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- de prononcer le déclassement de l'emprise concernée et son intégration au domaine privé en vue de l'agrandissement de la caserne des sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce déclassement de cette parcelle.

FONDATION DU PATRIMOINE : RESTAURATION CLOCHES

Monsieur le Maire indique que La Fondation du Patrimoine, concernant la souscription en cours pour la réfection des cloches de notre église, alloue une subvention de 5 000 €.

JOLION BERNARD : DESIGNATION DES COMMISSIONS

Monsieur Bernard Jolion déclare vouloir être membre de la commission « Développement Durable, Urbanisme, Voirie, Bâtiments communaux et Tourisme ».

COMMISSION NUMERIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU LAYON

Monsieur Jacques Guégnard se propose de remplacer monsieur Guillaume Baudonnière au sein de la commission « aménagement numérique » de la communauté de communes des coteaux du layon. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.

ZA ACTIPARC

Monsieur le Maire fait un compte rendu avec Jacques Guégnard sur la rencontre avec la société PARCOLOG qui a en charge la construction des bâtiments industriels sur la zone de l'Actiparc. Cette rencontre a eu lieu le lundi 26 octobre, en compagnie du Président de la Communauté de Communes des Coteaux de Layon ainsi que des membres de la SODEMEL.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'une entrevue a eu lieu à la mairie de Beaulieu avec Monsieur ABALLEA Gilles Secrétaire Générale du groupe ERAM et Monsieur BABINOT Sylvain Directeur Expansion. Cette entrevue avait pour objet de présenter l'activité du groupe ERAM sur le site de Beaulieu ainsi que le montage juridico-financier de l'acquisition des bâtiments sur la zone.

ZA LA PROMENADE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil l'état d'avancement du projet d'implantation de certains artisans sur la zone artisanale de la Promenade.

MAISON DES SERVICES DANS LES LOCAUX DE LA POSTE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil que les services de l'Etat souhaitent mettre en place dans les locaux de la poste à Beaulieu, une Maison des Services. Il s'agit de mettre à disposition du public un poste informatique permettant l'accès à l'ensemble des services de l'Etat (C.A.F., MSA, etc...). A ce sujet, Monsieur le maire indique qu'une réunion est programmée avec le Sous-préfet et le Directeur de la Poste à la mairie de Beaulieu le 18 novembre 2015.

OFFICE DU TOURISME - EXPOSITION

Organisée par l'Office du tourisme une exposition sur le centenaire de la guerre 14-18 à lieu à la salle St Louis du 5 au 15 novembre 2015, l'inauguration de cette thématique aura lieu le jeudi 5 novembre 2015 à 18h30.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Réunion sur la fusion des 3 communautés de communes le 25 novembre 2015 à Faye-d'Anjou,
- 2) Le prochain conseil municipal se tiendra le 30 novembre 2015,
- 3) Cérémonie du 11 novembre à St Lambert-du-Lattay,
- 4) Assemblée générale e la Guynemer-Cigognes le 13 novembre 2015 à 20h30 salle Guynemer,
- 5) Assemblée générale de l'OGEC et APPEL Ecole St Louis le 6 novembre 2015 à 20h30 à l'école,

- 6) Rencontre pour le futur site internet de la commune avec les entreprises le 18 et 25 novembre prochain,
- 7) Tableau de permanences des élections complété,
- 8) Re-Incivilités : que fait-on : arbres saccagés, quad chemin du martinet, motocross devant salle de sports, voitures non enlevées lors du balayage mensuel, un courrier devrait être envoyé à chacune des personnes concernées, et, convoquer si besoin enfants et parents pour les dégradations faites sur notre commune,
- 9) Travaux du 21 rue St Vincent : semaine 47,
- 10) Arrêt de bus : résultat de l'enquête,
- 11) Réfection du puits à l'OTSI, travaux demandés à l'entreprise Payneau Pascal,
- 12) Monsieur Richard Desportes reprend le 1^{er} décembre 2015, suite à son congé parental,
- 13) Il a également été décidé la création d'une commission ad 'hoc destinée à réfléchir sur des pistes d'amélioration concernant la recrudescence des incivilités sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h45